



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2019

| |
|----------------|
| Référence |
| 2019059 |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| - Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de la Vallée de la Thironne |

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 13 | 10 | 10 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 11/12/2019 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 11/12/2019 |

| |
|----------------------|
| Vote |
| A l'unanimité |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou
 Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2019 et le 17 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAUQUET Joël, Maire .

Présents : M. FAUQUET Joël, Maire, Mmes : DEROIN Brigitte, JULIEN Annie, SAISON Nadine, SEVESTRE Maryline, MM : BEAUVAIS Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Philippe, DESCHAMPS Pascal, HUET Jean-Paul, ROBIN Jean-Paul.

Absentes excusées : Mesdames GUÉGAN Simone, JAUNEAU Isabelle, M. AUGER Eric.

A été nommée secrétaire : Mme SAISON Nadine

Objet de la délibération : - Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de la Vallée de la Thironne

M. BOUILLON Jean-Philippe ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'a pas donné son avis ni pris part au débat ou à la présente délibération concernant le projet éolien.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Code de l'Environnement notamment son article R. 181-38,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal de Montigny du 17/12/2016(N°2016060) et du 22/03/2018 (N° 2018010)

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par Combray Energie auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir relative à la création du parc éolien « La Vallée de la Thironne » sur les communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq composé de douze aérogénérateurs et quatre postes de livraison.

Pour rappel, les douze éoliennes sont de type Nordex N117 – 3,6MW, d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres. La puissance totale du parc éolien de « la Vallée de la Thironne » sera de 43,2MW.

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Centre-Val de Loire n°2019-2501 du 11 octobre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 20 novembre au vendredi 20 décembre 2019 sur le projet ci-dessus présenté,

Vu le dossier du projet, en version papier, CDROM et à disposition en ligne sur le registre dématérialisé, en possession de la collectivité, mis à disposition des conseillers municipaux,

Considérant l'organisation de l'enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral visé ci-dessus,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le projet de création d'un parc éolien de « La Vallée de la Thironne ».

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de création du parc éolien de « la Vallée de la Thironne » dans le cadre de l'enquête publique;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2019

Le Maire

Joël FAUQUET

